



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FÉVRIER 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-009

**Biens vacants sans maître : renouvellement de la convention avec la S.A.F.E.R  
(Transition écologique)**

**321**

Rapporteur : Nelson FONSECA

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>35</b>
Nombre de pouvoirs	<b>4</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> février 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID

#### Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Sabine FRETEY donne procuration à Laurent FONTAINE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN

Dans le cadre du projet politique de transition écologique de la Ville de Dreux, la collectivité s'est engagée dans le processus de reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » pour la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, dans le cadre de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la Région a fixé l'objectif de biodiversité positive à l'horizon 2030. La Ville est également dans une démarche de sobriété foncière. Sur la période 2021/2022, la Ville de Dreux a engagé une procédure de récupération de biens vacants sans maître, permettant l'incorporation d'une superficie totale de : 54 297 m<sup>2</sup>.

Lors de cette étude, de nouveaux biens ont été identifiés comme étant potentiellement sans maître. Ces parcelles sont situées en zone A, N et U du PLU. 141 parcelles sont potentiellement de réels Biens Vacants Sans Maître.

Ces parcelles permettent de revoir également certaines « dents creuses » du territoire urbain.

Il est proposé de renouveler l'accompagnement avec la SAFER pour cette procédure d'appréhension des biens présumés sans maître. Cet accompagnement est une opportunité pour garantir le suivi et la validité auprès de la préfecture de cette démarche longue aux obligations réglementaires particulières. La convention est en annexe de la présente délibération.

Le coût total de cette action s'élève à 11 815,38 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions de la commission transition écologique.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Nelson FONSECA,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Approuve le projet de convention d'accompagnement pour la réalisation d'une procédure d'appréhension de biens présumés sans maître,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la SAFER pour l'appréhension de biens présumés sans maître.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 09 février 2023



**Le Maire,  
Conseiller régional,**

  
**Pierre-Frédéric BILLET**

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – [www.dreux.com](http://www.dreux.com)